YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/DA/

DECISION N° 99/122

OBJET : Convention de prestations intellectuelles relative à l'élaborations d'ouvrages litteraires, conclue avec Ginny FELIX, écrivain

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu le code des marchés publics, et notamment l'article 321,

Vu le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié relatif au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L122-20 du code des communes

Considérant que la commune souhaite confier à Madame Ginny FELIX, Ecrivain, la mission de concevoir et de rédiger des documents à caractère littéraire relatifs à l'histoire de la Ville d'Yerres

DECIDE

D'approuver et de signer avec Madame Ginny FELIX, une convention de prestations intellectuelles relative à l'élaboration d'ouvrages littéraires,

DIT que le montant global des honoraires s'élève à la hauteur de 35000F et fait l'objet d'avance et d'acomptes,

DIT que les crédit nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 323, nature 622

Fait à Yerres, le 19 mai 1999

REÇU LE 27 MAI 1999 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE